

Handydialogue

LE MAGAZINE d'Esenca



L'ACCESSIBILITÉ, C'EST OBLIGÉ ?
UN ENJEU MAJEUR DE SOCIÉTÉ

Accessibilités

Je pourrais répéter, reprendre, copier ... ce que j'ai, nombre de fois, évoqué dans ces éditos. Je vais donc m'y prendre autrement cette fois-ci ! Pour « tester » ce qui, pour l'instant figure dans les déclarations de politiques existantes (au moment où j'écris) pour épingle ce qui va ou pourrait constituer des avancées en matière d'accessibilité plurielle. Parce que plurielle, elle est vitale, et doit être transversale à toutes les politiques, et à tous les niveaux !

Je vous propose de me rejoindre dans l'analyse qui suit pour plus de détails quant au futur immédiat ou à plus long terme en Région wallonne.

L'introduction évoque le souhait d'une simplification des structures publiques et l'allègement de l'arsenal législatif, ainsi que de mettre en œuvre un puissant choc de simplification : intéressant, à voir comment !

Dans le chapitre de la Gouvernance, on retrouve le fameux « choc de simplification pour un service public plus efficace ». Il vise à réduire la charge administrative des usagers et diminuer les délais de traitement : anciennes législations à abroger, généralisation du principe de confiance, transmission unique de données, automatisation des droits : ces enjeux ne sont pas neufs, ils peuvent être vecteurs d'accessibilité.

En ce qui concerne l'Économie, il n'y a RIEN en termes d'accessibilité !

Le chapitre de la Transformation numérique évoque lui, nommément, l'accessibilité des sites web publics et parapublics, notamment aux personnes en situation de handicap, c'est à concrétiser !

Au niveau de l'Emploi, l'enjeu des accessibilités n'est nullement évoqué ; seul – et ce n'est pas anodin, l'insertion des malades de longue durée fait l'objet d'une attention. À voir comment cela se traduira et dans l'intérêt et le respect réel de la personne.

En matière de Santé, domaine très important pour les personnes en situation de handicap, les infrastructures hospitalières sont évoquées, mais rien pour leur accessibilité.

L'Action Sociale prévoit que le gouvernement et les administrations adopteront un langage clair (FALC...), c'est de bon augure.

Le maintien à domicile va être soutenu par le biais d'un nouveau mécanisme assurantiel, c'est-à-dire la fameuse assurance Autonomie promise pour la fin de la législature, par le biais d'une cotisation personnelle, généralisée !

Serons-nous consultés ? Tous les enjeux de l'autonomie de vie, dont celle hors de chez soi, seront-ils pris en compte ?

Un large chapitre concernant la personne avant son handicap a droit à 2 pages. Le conseil consultatif des Personnes en situation de handicap – qui existe déjà ! –, la transversalité, le renforcement des centres de références de l'autisme, une diversification des services de répit, notamment pour résorber le manque de places (autonomie de vie et assistance personnelle absentes) ... Mais l'objectif d'une accessibilité universelle est évoqué, de même que l'accessibilité scolaire (transports).

L'autonomie de vie pour les PSH n'est pas abordée dans le chapitre précédent, il l'est pour les aînés : ils doivent être libres de leurs choix ! L'adaptation du domicile pour les aînés passera par des financements à 0 %. Celui pour les PSH, des prises en charges financières existent.

Le gros chapitre du Logement prévoit 3 lignes pour signaler que le gouvernement encouragera le développement de projets de construction ou de rénovation de logements accessibles, adaptables, évolutifs et adaptés aux PSH. Nous attendons la concrétisation dans les faits !

En matière d'Énergie, rien n'est prévu pour l'accessibilité financière.

Le volet Mobilité reprend une offre de transport scolaire optimisée, et une accessibilité aux transports en commun ? De même que les communes seront incitées à élargir et adapter les trottoirs. À soutenir et à suivre.

Par contre, il n'y a rien de prévu pour l'accessibilité dans les chapitres « Environnement et Agriculture » et « Villes et Communes ». C'est dommage.

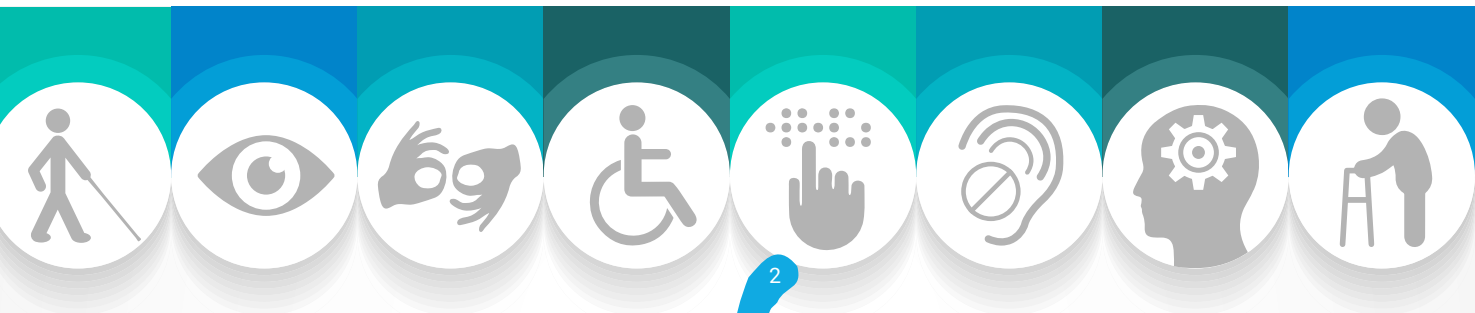
Au niveau des Infrastructures sportives, il n'y a qu'un titre qui évoque l'accessibilité, mais aucun développement pour les PSH ! Rendez-vous raté ...

En matière de Fonction Publique, une phrase et demie : l'accessibilité des services du gouvernement et organismes publics aux PSH sera renforcée. C'est quand même peu !

Conclusion : Quelques perspectives, mais trop peu ! L'accessibilité plurielle n'est pas transversale dans tous les domaines. Et les concrétisations à venir ...

Esenca, comme d'autres associations vont être réactives ! Parce qu'une législature, c'est long !

Gisèle Marlière
Présidente



L'accessibilité, c'est important!

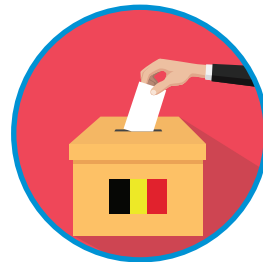


Nous avons **voté** en juin.

Il va y avoir de nouveaux gouvernements.

Chaque gouvernement doit écrire une déclaration politique.

C'est un **texte** qui explique ce qu'il va faire.



De manière générale, il n'y a pas beaucoup de choses prévues pour l'accessibilité :

- ➔ des **bâtiments**
- ➔ de l'**information**
- ➔ **financière** = ce que coûte un service, une action ...



Ou ce n'est pas clair.

Ou on n'explique pas comment on va faire pour que ce soit accessible.



Esenca se demande comment le gouvernement va faire pour réaliser certaines choses.

Ce n'est pas mis dans le texte.

Esenca veut en savoir plus!

C'est **important** pour l'inclusion

des personnes en situation de handicap.



Pages 2-3

Éditorial

Page 4

Sommaire

Pages 5-6

Focus sur nos dernières publications

Pages 7-8

La minute culture

Pages 9-11

Défendez vos droits : Du changement pour l'aide aux personnes âgées en Wallonie

Page 12

DOSSIER : L'accessibilité, c'est obligé ? Un enjeu majeur de société

L'accessibilité, indispensable à toute inclusion

L'accessibilité : non pas une, mais des définitions

L'accessibilité dans tous les domaines de la vie

L'accessibilité, une priorité !

La parole aux personnes en situation de handicap

Quelles revendications pour une accessibilité réussie ?

L'accessibilité sur le long terme

Pages 26-27

Écho des entités territoriales

Page 28

03/12 : Journée internationale des personnes en situation de handicap : ensemble pour une société plus inclusive!

Périodique d'Esenca asbl : Siège social : rue Saint-Jean 32/38 – 1000 Bruxelles – esenca@solidaris.be
N° d'entreprise : 0416 539 873 – TVA : BE416 539 873 – RPM : Bruxelles – IBAN : BE81 8778 0287 0124

Éditrice responsable : Ouiam Messaoudi – Esenca ASBL – rue Saint-Jean 32/38 – 1000 Bruxelles

Contact : Nathalie De Wispelaere – nathalie.dewispelaere@solidaris.be – 02 515 06 55

Ont collaboré à ce numéro :

Christine Bourdeauducq (chargée de projets en accessibilité – Esenca) – Jeanne Guichardon (chargée de projets en accessibilité – Esenca) – Manon Cools (coordinatrice – Esenca) – Nathalie De Wispelaere (chargée de communication – Esenca) – Gisèle Marlière (présidente – Esenca) – Talissa Mupoy (assistante sociale – Esenca)

Merci à Julie et Loredana pour la relecture et validation des textes En Facile à Lire et à Comprendre

© European Easy-to-Read Logo: Inclusion Europe. More information at <https://www.inclusion-europe.eu/easy-to-read/>.

Tout don de 40 euros sur le compte BE81877-8028701-24 bénéficie d'une réduction fiscale

Dépôt : Bruxelles X – P501065

www.esenca.be – 02 515 06 55

Vos données sont traitées conformément à la réglementation en vigueur en matière de protection de données à caractère personnel.

À tout moment vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant, les modifier, supprimer ou exercer votre droit d'opposition. Pour ce faire, vous pouvez contacter notre délégué à la protection des données à l'adresse suivante : privacy.esenca@solidaris.be

Ce magazine a été réalisé avec le soutien de :

Crédits photos : Images utilisées sous licence de Shutterstock.com

Focus sur nos dernières publications

Esenca est reconnue en Éducation permanente et dans ce cadre, nous publions régulièrement des analyses et des études critiques sur des enjeux de société.

Tourisme et accessibilité : quels défis ?

Cette analyse questionne l'environnement de la personne qui voyage, c'est-à-dire : l'accessibilité physique, visuelle, auditive, numérique et l'accessibilité à l'information indispensable à chaque personne en situation de handicap ; sans quoi celle-ci ne voyagera pas.

Cette analyse rappelle ce que nous entendons par « accessibilité », aborde les défis qui restent encore à relever dans le secteur du tourisme et de l'accessibilité, pointe les freins qui peuvent exister face à la mise en accessibilité des lieux touristiques, les lieux de patrimoine ou encore dans le tourisme durable, ainsi que les solutions envisagées.

La ville de Paris plus inclusive grâce aux Jeux paralympiques ?

L'arrivée des athlètes, spectatrices et spectateurs en situation de handicap aux Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024 a servi d'opportunité pour améliorer la ville en matière d'accessibilité. Paris compte ainsi renforcer son accessibilité des sites de compétitions olympiques, des transports, de la vente de tickets en ligne, etc.

Dans cette analyse, nous avons abordé l'accessibilité des transports et la manière dont les Jeux ont pu – ou non – révolutionner l'inclusion des personnes en situation de handicap au sein de la société.

Ces analyses sont disponibles et téléchargeables sur notre site : www.esenca.be.

Elles sont également disponibles en format papier sur simple demande par téléphone au ☎ 02 515 02 65 ou par email via ✉ esenca@solidaris.be



Voici les derniers textes écrits par Esenca

Esenca a écrit des textes sur l'actualité.

Voici les 2 derniers :

1. Tourisme et handicap

L'**accessibilité** est très importante quand une personne en situation de handicap veut voyager. Ce texte rappelle ce qu'est l'accessibilité pour Esenca. Il explique pourquoi des endroits sont inaccessibles et les solutions possibles.



2. Paris sera-t-elle plus inclusive grâce aux Jeux paralympiques ?

La ville de Paris va rendre sa ville plus accessible, car il y a les jeux olympiques pour les sportifs en situation de handicap = les jeux paralympiques.



Ce texte parle de l'accessibilité des transports en commun à Paris.

Il explique aussi l'importance des jeux pour l'inclusion ou non des personnes en situation de handicap dans la société.



Ces textes sont disponibles sur notre site : www.esenca.be.

On peut aussi les envoyer par courrier.

Pour cela, appelez le 02 515 02 65

ou envoyez un email à esenca@solidaris.be




La Minute culture

Voici quelques recommandations de **lieux et de productions culturelles** qui traitent du **handicap** sous toutes ses formes, avec pour ce numéro un focus sur l'**accessibilité**.
Bonne découverte!

Ludothèques : Des ludothèques accessibles et adaptées

En bref Les ludothèques sont des locaux qui mettent à disposition une série de jeux et d'outils pour les particuliers et/ou les professionnels. Voici quelques ludothèques adaptées aux personnes en situation de handicap.

- Esenca Ludo, anciennement Le Tourbillon, propose divers jeux adaptés. Des animations pour les groupes y sont organisées, mais aussi des événements pour tout le monde.

Infos  <https://lesassociationssolidaris.be/portfolio-items/esenca-ludo/>

- La ludothèque d'Eqla propose des jeux adaptés accessibles aux personnes aveugles et malvoyantes de tout âge.

Infos  <https://eqla.be/offre-culturelle/ludotheque/>

- Luape, le centre de ressources ludiques de la COCOF, aide les centres pour personnes en situation de handicap et élargit leurs possibilités thérapeutiques et pédagogiques.


Infos  <https://ludeo.be/organisateur/luape/>

- La Ligue Braille a adapté plus de 700 jeux pour adultes et enfants, avec un handicap visuel ou non, permettant ainsi de réunir les amis et la famille.

Infos  <https://www.braille.be/fr/services/ludotheque-adaptee>


BD : L'accessibilité ça nous regarde aussi! (2021)

En bref La Fédération des Aveugles et Amblyopes de France vient de publier une bande dessinée intitulée « L'accessibilité ça nous regarde aussi! » et en téléchargement gratuit. En une phrase : Lina veut « ouvrir les yeux » sur les obstacles permanents rencontrés par les personnes ayant une déficience visuelle

Où?  <https://aveuglesdefrance.org/www-actu/laccessibilite-ca-nous-regarde-aussi-en-bd/>

Podcast : Frédéric Reichhart parle d'accessibilité (2021) par Les Podcasts Inshea

En bref Maître de conférences à l'INSHEA sur la sociologie du handicap et de l'accessibilité, Frédéric Reichhart nous parle de l'accessibilité. Il évoque ce qu'elle représente aujourd'hui comme réalité dans différents domaines de notre société, mais aussi l'enjeu qu'elle représente pour l'humanité. Des propos qu'il développe plus longuement dans son livre *Du handicap à l'accessibilité : vers un nouveau paradigme* paru en décembre 2020 dans la collection Recherches de l'INSHEA.

Où?  <https://www.inshea.fr/fr/ressources/podcasts/paroles-dinclusion-episode1>
(Retranscription écrite prévue sur la page et site accessible)



Voilà quelques créations culturelles



Les ludothèques accessibles et adaptées

Les ludothèques proposent des jeux et des outils adaptés et accessibles aux personnes en situation de handicap.

En voici quelques-unes :

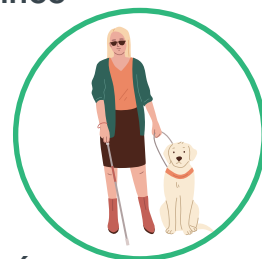
- ➔ Esenca Ludo qui s'appelait avant Le Tourbillon :
 - ➔ <https://lesassociationssolidaris.be/portfolio-items/esenca-ludo/>
- ➔ La ludothèque d'Eqla : <https://eqla.be/offre-culturelle/ludothèque/>
- ➔ La Luape : <https://ludeo.be/organisateur/luape/>
- ➔ La Ligue Braille : <https://www.braille.be/fr/services/ludothèque-adaptée>



BD : L'accessibilité ça nous regarde aussi! (2021)

La Fédération française pour aveugles a publié la bande dessinée « l'accessibilité ça nous regarde aussi! ».

- ➔ On peut la télécharger gratuitement sur leur site : www.aveuglesdefrance.org



C'est l'histoire de Lina qui veut montrer les obstacles rencontrés par les personnes malvoyantes.

Podcast : Frédéric Reichhart parle d'accessibilité par Les Podcasts Inshea

Frédéric Reichhart est un sociologue du handicap et de l'accessibilité.

Un sociologue observe et étudie les sociétés pour comprendre comment elles fonctionnent.

Dans ce podcast, il parle de l'accessibilité. Il a aussi écrit un livre sur l'accessibilité.

- ➔ Où : <https://www.inshea.fr/fr/ressources/podcasts/paroles-dinclusion-episode1>
(Retranscription écrite prévue sur la page et site accessible)

Du changement pour l'aide aux personnes âgées en Wallonie

Le 21 mars dernier, le Gouvernement wallon a adopté une modification de législation visant à augmenter les plafonds dans le calcul de l'Allocation pour l'Aide aux Personnes Âgées (APA). Ces plafonds jouent un rôle dans le calcul de cette allocation et sont liés aux différentes catégories familiales. Depuis juin, cette modification est en application. En voici les détails.

Qu'est-ce qu'une APA ?

L'allocation pour l'aide aux personnes âgées est une aide destinée aux personnes âgées de 65 ans ou plus devant faire face à des frais supplémentaires en raison d'une diminution de leur autonomie. Pour bénéficier de cette allocation, les personnes doivent être reconnues médicalement lors d'une évaluation et répondre aux conditions de revenus.

L'évaluation médicale

L'évaluation médicale se fait via une équipe pluridisciplinaire ou le médecin de la mutualité. Ce dernier va évaluer les répercussions du handicap sur l'autonomie de la personne au travers des difficultés à exercer certaines activités quotidiennes telles que cuisiner, manger, se laver, faire le ménage et à participer à des activités sociales.

En général, cette évaluation se fait sur « pièces », c'est-à-dire sur base des renseignements médicaux communiqués par le médecin traitant ou le spécialiste et du questionnaire complété lors de l'introduction de la demande sur Wal-protect.

Suite à cette évaluation, une cotation sera attribuée allant de : 0 point = pas de difficulté à 3 points = impossible sans l'aide d'une tierce personne. Cela déterminera la catégorie à laquelle la personne demandeuse appartient.

L'analyse des revenus

Pour chaque catégorie, un montant maximum d'allocation peut être attribué. Ce montant dépend des revenus de la personne demandeuse.

Catégorie médicale	Nombre de points	Montant annuel maximum (Mai 2024)	Montant mensuel maximum (Mai 2024)
Catégorie 1	7-8	1 269,81 €	105,82 €
Catégorie 2	9-11	4 847,15 €	403,93 €
Catégorie 3	12-14	5 893,36 €	491,11 €
Catégorie 4	15-16	6 939,25 €	578,27 €
Catégorie 5	17-18	8 523,89 €	710,32 €

Après cette évaluation médicale, une analyse administrative sera effectuée sur base des revenus de la personne demandeuse, de son ou sa partenaire s'il y a ménage et de sa situation familiale. C'est le service APA de chaque mutualité qui s'en charge.

Il existe 3 catégories familiales :

- Ménage = catégorie C : Les personnes établies en ménage
- Isolé = catégorie B : Les personnes qui vivent seules
- Cohabitant = catégorie A : Les personnes qui n'appartiennent ni à la catégorie A, ni B.

Les revenus du ménage qui sont pris en considération dans le cadre de la demande d'APA sont en outre le salaire et/ou la pension, **les biens immobiliers, les biens mobiliers, en ce compris le montant du compte épargne, la vente ou la donation immobilière datant de moins de 10 ans**, le capital versé dans le cadre d'une pension complémentaire du second pilier, la succession, etc.

Si les revenus augmentent de 10 %, il faut absolument prévenir le service APA de la mutualité afin qu'il recalcule le montant de l'allocation.

Ce qui change au 1^{er} juin 2024

Depuis ce 1^{er} juin 2024, les plafonds dans le calcul de l'APA ont été revus à la hausse. Cela change complètement le calcul de l'APA. Les nouveaux montants d'abattement dans le calcul de l'allocation sont les suivants :

Catégorie familiale	Montants (1 ^{er} mai 2024)
Ménage – Catégorie C	25 488,83 €
Isolé – Catégorie B	17 165,95 €
Cohabitant – Catégorie A	17 165,95 €

Qui est concerné par cette nouvelle législation ?

Cette mesure concerne :

- Les personnes en ménage, c'est-à-dire en catégorie C
- Certaines personnes qui se sont vues refuser une allocation en raison de leurs revenus trop élevés. Elles pourraient maintenant prétendre à une APA

ATTENTION : si vous êtes en catégorie A – cohabitant – ou B – isolé, il est **nécessaire ; avant de faire une nouvelle demande ; de vérifier si c'est plus avantageux dans votre situation.**

Rien ne change pour les personnes qui perçoivent une allocation au taux maximum en date du 1^{er} mai 2024. Pour rappel, voici les montants :

- catégorie 1 : 105,82 €
- catégorie 2 : 403,93 €

- catégorie 3 : 491,11 €
- catégorie 4 : 578,27 €
- catégorie 5 : 710,32 €

Il faut être extrêmement **prudent** lors de toute nouvelle demande. Cette modification de législation n'est pas toujours favorable aux personnes isolées ou cohabitantes suite à la revalorisation des pensions (10%). Cette augmentation, même si elle est inférieure à 10%, pourrait avoir des répercussions sur le nouveau calcul d'allocation.

Nous insistons sur ce point! L'allocation pourrait être diminuée, voire supprimée avec effet rétroactif; c'est-à-dire récupération des montants d'allocations payés précédemment.

Nous vous **conseillons** vivement de prendre **contact auprès des assistantes sociales de notre service Esenca ou le service social de votre mutualité** afin de **vérifier** si l'introduction d'une nouvelle demande sur base de ce changement de législation est réellement bénéfique pour vous. Avec vous, elles pourront analyser la situation et vérifier si l'introduction d'une nouvelle demande est avantageuse dans votre situation.

Révision automatique par le service APA en mutualité ?

NON! Le service APA de la mutualité ne reverra pas automatiquement chaque dossier. Par contre, s'il y a des modifications de revenus, de situation médicale ou familiale... il y aura révision et application de la nouvelle réglementation.

Nous attirons votre attention sur le fait que toute introduction d'une demande de recalcul entraînant une perte ou une diminution de l'allocation sera d'application à partir du premier jour du mois suivant l'introduction de la demande.

Par exemple : Sophia demande un recalcul de son allocation le 11 juillet 2024. La nouvelle décision qui supprime son droit à une allocation lui est notifiée le 25 novembre 2024. Il y aura un indu de 4 mois qui sera à rembourser auprès de sa mutualité à partir du 1^{er} jour du mois qui suit la date de sa demande. C'est-à-dire le 1^{er} août 2024.

Cette révision des plafonds peut être bénéfique et nous nous en réjouissons. Cependant et surtout pour éviter toute déconvenue, nous préconisons vivement de faire l'analyse de la situation avant toute démarche.

Contact center Esenca

Tous les jours de 8h à 12h au

☎ 02 515 19 19

✉ esenca.contactcenter@soldaris.be

Esenca propose également des permanences sur :

Gilly

Les 1^{er} et 3^e lundis du mois de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h

📍 à la Maison des femmes de Soralia,
Caussée de Lodelinsart, 100 à 6060 Gilly

Pour prendre rendez-vous :

☎ 0494 06 14 57

✉ talissa.mupoy@solidaris.be

Charleroi

les 1^{er} et 3^e lundis du mois de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h00

📍 à la Mutualité Solidaris Charleroi,
Avenue des Alliés, 2 à 6000 Charleroi

Pour prendre rendez-vous :

☎ 0494 89 25 80

✉ isabelle.dohet@solidaris.be



Facile à Lire et à Comprendre

Défendre ses droits



Changement dans l'Allocation pour l'aide aux personnes âgées en Wallonie

Depuis le 1^{er} juin, le calcul de l'Allocation pour l'Aide aux Personnes Âgées – APA – a changé.



Dans le calcul, on retire plus d'argent des revenus de la personne qui demande cette allocation qu'avant.

L'Allocation pour l'aide aux personnes âgées est donnée aux personnes de plus de 65 ans qui ont :

➔ des difficultés pour :

- ➔ cuisiner
- ➔ manger
- ➔ se laver
- ➔ faire le ménage
- ➔ participer à des activités ...



➔ des frais en plus parce qu'elles sont âgées

➔ des revenus en-dessous de certains montants

Ces changements peuvent concerner toutes les personnes qui ont une APA ou pas car elles avaient des revenus trop élevés.

Mais il faut faire ATTENTION!

Il y a une révision des dossiers APA quand il y a une modification des revenus, de la situation médicale ou familiale.



Esenca conseille TOUJOURS de contacter une assistante sociale avant de faire une nouvelle demande d'APA.

Esenca a un contact center :

Par téléphone au 02 515 19 19 tous les jours de 8h à 12h

Par email : esenca.contactcenter@solidaris.be

Pour prendre RDV :

➔ À Bruxelles

➔ À Charleroi et à Gilly tous les 1^{er} et 3^e lundis de chaque mois



L'ACCESSIBILITÉ, C'EST OBLIGÉ ? UN ENJEU MAJEUR DE SOCIÉTÉ



L'accessibilité, indispensable à toute inclusion !

En 2009, la Belgique a ratifié la Convention des Nations Unies relative aux droits des Personnes en situation de Handicap (CNUDPH). Cette Convention institue notamment que ce n'est pas aux personnes en situation de handicap de s'adapter à leur environnement, mais bien aux décideurs – politiques et professionnels – de lever les obstacles qui les empêchent de participer notamment à la vie économique, sociale, culturelle. C'est une évolution d'un modèle médical du handicap à un modèle social et rappelle que les personnes handicapées ont les mêmes droits que toute autre personne.

Un rouage indispensable à l'inclusion des personnes en situation de handicap est l'accessibilité. Il s'agit d'un élément incontournable dans la constitution de politiques publiques inclusives. Ce terme recouvre toutefois une multiplicité de réalités : dans les différentes temporalités, dans les lois, mais aussi dans les pratiques de terrain. Nous les avons travaillées dans une étude et il nous semble indispensable de prendre le temps de mettre en contexte et en perspective cette notion, afin de la déployer au mieux, de la comprendre et de s'approprier les leviers d'action que l'accessibilité permet pour une meilleure inclusion.

Quelles sont les définitions de l'accessibilité, d'hier, d'aujourd'hui et de demain ? Quels sont les différents cadres légaux en la matière ? Voici le dossier consacré à l'accessibilité. Bonne lecture.



Indispensable pour **13%** de la population, utilisable par **37%** de PMR et confortable pour **100%** de la population.

Facile à Lire et à Comprendre

Pas d'inclusion sans accessibilité



En 2009, la Belgique a **signé** la Convention des Nations Unies des droits des Personnes en situation de Handicap.

La convention dit que **tout doit être accessible** aux personnes en situation de handicap.

Elles doivent pouvoir :

- ➔ faire tout comme tout le monde
- ➔ avoir les **mêmes droits** que tout le monde

Sans ça, elles ne peuvent pas participer à la société.

Esenca a écrit une étude sur l'accessibilité pour :

- ➔ comprendre ce que c'est
- ➔ l'utiliser pour une meilleure inclusion



L'accessibilité : non pas une, mais des définitions

Il existe de nombreuses définitions de l'accessibilité. Nous nous concentrerons sur deux d'entre elles qui concernent plus particulièrement les personnes en situation de handicap et pointent l'accès d'un lieu, d'une situation ou de quelque chose que l'on peut comprendre. Il n'y a pas qu'une seule accessibilité!

Accessibilités?

La convention ONU des droits des personnes en situation de handicap (PSH) est un des leviers de l'inclusion des PSH. Elle sort l'accessibilité du cadre des bâtiments et des transports et pointe par exemple l'accès à l'information, et ce, dès 2009. En 2011, la journée mondiale des mobilités et de l'accessibilité voit le jour et est célébrée chaque 30 avril. Dès 2019, une directive européenne impose aux services publics de rendre leurs sites internet accessibles aux personnes en situation de handicap. S'ensuit la directive européenne sur les biens et services qui prend également en compte l'aspect numérique.

Dans le domaine du handicap, l'accessibilité recouvre donc un grand nombre de réalités de terrain différentes et de terminologies plus spécifiques. Cela va donc du bâti, aux transports, en passant par le numérique, l'information, l'accès aux services ... Illustrons-le par trois exemples concrets :

Le bâtiment

On parle « d'accessibilité du cadre bâti » pour les professionnels de la construction comme les architectes ou tout simplement « d'accessibilité physique ». Cela implique par exemple de garantir une bonne circulation et un usage aisé dans un bâtiment. Cela passe aussi par la signalétique, les aires de rotation, des couloirs assez larges, des évacuations et des sorties de secours, etc.

L'information

Il s'agit ici de compréhension. Les informations doivent être intelligibles et compréhensibles. L'enjeu est de comprendre un texte écrit, une communication, un article de presse, un site internet ... Ainsi, une personne sourde ne comprendra pas une information uniquement orale, une personne avec une déficience intellectuelle ne comprendra pas une information si on n'adapte pas le vocabulaire utilisé selon les principes du Facile à Lire et à Comprendre (FALC).

L'accessibilité aux biens et aux services

Cette accessibilité concerne plus spécifiquement des fonctions liées au numérique et à l'accès aux services.

Il s'agit par exemple de l'accès aux services bancaires en ligne, à la télévision numérique, aux titres de transports; mais aussi à l'accès aux services de télécommunication, aux livres en ligne et aux communications d'urgence dirigées vers le numéro unique européen « 112 ».

Le public concerné

Aujourd'hui, le seul pictogramme qui illustre l'accessibilité aux personnes en situation de handicap est le logo universel d'une chaise roulante sur fond bleu. Pourtant, bon nombre de personnes ne s'y identifient pas ou plus. Quand on parle d'accessibilité, on doit pouvoir prendre en compte de nombreuses autres personnes en situation de handicap :

- les personnes marchant difficilement : personne âgée, hémiplegique;
- les personnes avec un handicap sensoriel comme les sourds, les malentendants, les aveugles et malvoyants;
- les personnes avec des difficultés de compréhension, des troubles cognitifs, des handicaps invisibles comme le syndrome de fatigue chronique, les troubles DYS...).

Les différences entre les régions

Dans les années 80, la Belgique se régionalise et chaque région crée alors ses propres normes d'accessibilité. C'est paradoxal car, quelle que soit la région où la personne réside, elle se trouve confrontée aux mêmes difficultés.

Les législations en vigueur suivant les régions sont les suivantes :

- Flandre : Décret relatif à l'accessibilité en Flandre
- Bruxelles : Règlement régional d'urbanisme de Bruxelles/titre IV
- Wallonie : Guide régional d'urbanisme du Code de l'Aménagement du Territoire/art414-415 du CWATUP

Voici quelques exemples assez techniques afin de comprendre ce qui différencie ces législations :

VOIR TABLEAU CI-CONTRE

L'accessibilité est donc une notion évolutive et fluctuante selon la région dans laquelle on se trouve. Elle recouvre de nombreux domaines et DOIT se penser multiple pour faire de l'inclusion une réalité. Ces différences entre les régions complexifient les aménagements par et pour les personnes concernées ainsi que le travail des professionnels.

L'étude « L'accessibilité, un enjeu majeur de société! » est disponible et téléchargeable sur notre site : www.esenca.be

Elles sont également disponibles en format papier sur simple demande par téléphone au ☎ 02 515 02 65 ou par email via ✉ esenca@solidaris.be

	Région flamande	Région bruxelloise	Région wallonne
Nombre de places de parking	1 place d'office et 6 places supplémentaires si parking de 100 places	2 places sur un parking de 50 places	1 place sur un parking de 50 places
Barres d'appui des WC	Une poignée fixe ou un support sur le côté fermé de la cuvette des toilettes. Un ou plusieurs supports pliants sur le(s) côté(s) de transfert de la cuvette des toilettes.	Les barre d'appui rabattables et indépendantes doivent être placées à une hauteur de 80 cm et être longue de 80 cm	Les poignées rabattables et indépendantes doivent être placées à une hauteur de 80 cm et être longue de 90 cm
Dimension des WC	170 x 225 cm	150 x 150 cm	150 x 150 cm
Aire de transfert WC	90 cm	110 cm	110 cm
Ressaut = saillie par rapport au sol	2 cm autorisé	Plain-pied ou ressaut de 2 cm autorisé	Plain-pied
Angle rentrant d'une porte	45 cm	50 cm	50 cm

Facile à Lire et à Comprendre

Il y a plusieurs accessibilités



On parle beaucoup d'accessibilité.

Il existe plusieurs accessibilités :

- ➔ Des bâtiments = entrer et se déplacer dans un bâtiment.
- ➔ De l'information = la langue des signes et le Facile à Lire et à Comprendre
- ➔ Des sites internet
- ➔ Des transports en commun

Il y a des lois accessibilité différentes dans chaque pays ou régions.

C'est dommage car les difficultés pour les PSH sont les mêmes partout.

En 2009, la Convention ONU des droits des PSH parle pour la première fois de toutes les accessibilités.

C'est un texte très important pour l'inclusion des personnes.



L'accessibilité dans tous les domaines de la vie

Dès les années 2000, Esenca parlait d'accessibilité(s) ou d'accessibilité plurielle. L'objectif était d'élargir la notion qui concernait à l'époque principalement l'accessibilité des bâtiments à l'accessibilité à l'information. Depuis, l'accessibilité a bien évolué. Grâce à la convention ONU des droits des personnes en situation de handicap, la pleine participation aux activités de loisirs, culturelles, sportives est un droit qui implique de grands chantiers en matière d'accessibilité.

Festivals, concerts

Les festivals de musique ont été les premiers à rendre leurs infrastructures accessibles aux personnes à mobilité réduite (PMR) avec des podiums réservés, des cheminements praticables, des bénévoles formés à l'accueil, des concerts signés en langue des signes ... La musique reste peu accessible pour les personnes sourdes. Cependant, il existe aujourd'hui des gilets reproduisant les vibrations des basses fréquences musicales. Initialement utilisés pour décupler les sensations des joueurs de jeux vidéo, des spectateurs au cinéma ou en réalité virtuelle, ces gilets permettent aux personnes sourdes de ressentir les vibrations musicales et de danser au rythme de la chanson. Mais ce n'est pas tout ! Ces gilets peuvent également profiter aux personnes atteintes de troubles autistique, d'hyperactivité ou encore avec une déficience intellectuelle. Concentrées sur ces vibrations, les personnes semblent plus apaisées et profitent du concert d'une autre manière. Très peu connue en Belgique, cette technologie mériterait d'être davantage proposée dans les festivals, mais également dans les salles de spectacles.

Musées

Les musées et les milieux touristiques peuvent proposer des activités adaptées en remplaçant une visite guidée classique par un guide en Facile à Lire et à Comprendre (FALC) avec des illustrations ou un audioguide en langue des signes sur tablette, afin de saisir le contenu d'une exposition.

Lors de conférences ou de spectacles, un sous-titrage en direct peut être proposé. Il existe aussi l'audiodescription – une technique de description orale des éléments visuels d'une œuvre, d'un décor, d'un match sportif, d'une atmosphère – en vue de fournir aux personnes présentant une déficience visuelle les éléments essentiels à sa compréhension, leur esthétique et leur puissance émotionnelle. Depuis peu, la traduction d'image permet d'avoir également une description orale et spontanée en direct.

En extérieur et les loisirs

Dans les parcs, lors de balades ou de visites touristiques, des plans, des tables d'orientation et des modules d'activités ludiques sont proposés avec des couleurs contrastées, du braille, du relief, un contenu expliqué en FALC. Il y a également des balises sonores ou de la signalétique sous forme de QR code. Tout cela a pour but de faire découvrir un lieu, un circuit aux personnes en situation de handicap sensoriel ou intellectuel.

Il existe aussi du matériel adapté comme les joélettes, les vélos adaptés, des fauteuils roulants tout terrain pour les randonnées dans les bois, les parcs ; avec une mention spéciale pour les fauteuils hippocampes qui peuvent s'adapter à de nombreux terrains comme la neige, le sable. Certains d'entre eux permettent aussi la mise à l'eau.

Pour rendre la société accessible, il est indispensable de faire connaître toutes ces réalisations et initiatives. Cela incitera les personnes en situation de handicap à participer à des activités, se rendre à une pièce de théâtre, un spectacle. Cela pourra donner l'envie à d'autres structures de faire pareil. Plus il y aura des aménagements de ce type à disposition des personnes en situation de handicap pour qu'elles puissent participer aux activités, plus la société rendra ses infrastructures accessibles, plus l'inclusion des personnes en situation de handicap deviendra une réalité. C'est un TOUT !

Pour s'assurer d'une accessibilité adéquate, il faut se faire accompagner par un service-conseil en accessibilité ou des associations spécialisées ET surtout impliquer des PSH elles-mêmes pour trouver les bons supports, les prestataires qui offriront les solutions personnalisées et de qualité. Ensuite, il faut s'assurer de faire connaître ces initiatives. C'est pourquoi Esenca s'investit fortement au sein d'Access-i – plate-forme d'information sur l'accessibilité des lieux ouverts au public en Wallonie et à Bruxelles – pour recenser de nombreuses bonnes pratiques dont l'accessibilité a été vérifiée par des professionnels de l'accessibilité. C'est aussi pour cela qu'Esenca a été agréée par Access-i en tant que service-conseil.





Tout doit être accessible

Voici quelques exemples d'aménagements accessibilité :

1. Les festivals et concerts

- des podiums réservés
- des chemins accessibles
- des bénévoles formées à l'accueil
- des concerts signés en langue des signes
- des gilets vibrants au rythme de la musique



2. Les musées

- un guide en FALC avec des illustrations
- des infos en langue des signes sur tablette
- un sous-titrage en direct pour les conférences
- l'audiodescription = description
- la traduction d'image



3. En extérieur et les loisirs

- des plans ou des tables d'orientation accessibles
- des contenus expliqués en FALC
- des poteaux avec des signaux sonores
- des panneaux avec des QR codes



Esenca a un service accessibilité : Handyaccessible.

Il existe des solutions pour se déplacer et rendre la société accessible.

Pour cela, il faut la participation des PSH et des services Accessibilité.

Il faut en parler et les faire connaître.

Il existe Access-i qui informe sur l'accessibilité des lieux et événements.

L'accessibilité, une priorité!

HANDYACCESSIBLE

Au-delà d'un slogan, c'est une réalité. Malgré l'obligation de mise en accessibilité reprise dans plusieurs articles de la Convention ONU relative aux droits des personnes en situation de handicap, les normes et les législations existantes, les personnes à mobilité réduite et/ou en situation de handicap rencontrent des difficultés à se déplacer. C'est pourquoi Esenca propose le service Handyaccessible. Riche d'une expérience de plus de 20 ans dans le domaine de l'accessibilité, il propose des solutions concrètes, innovantes et durables.

Handyaccessible

L'équipe de conseillères en accessibilité d'Esenca accompagne les professionnels pour intégrer l'accessibilité dans leurs projets et propose son expertise en accessibilité dans 4 secteurs : les bâtiments, les voiries et espaces extérieurs et les événements. Le service s'adapte à chaque projet et cela peut prendre différentes formes : conseils, audits, certifications, attestation de conformité, etc.

Notre approche vise l'inclusion de toutes personnes éprouvant une diminution de sa mobilité à un moment de sa vie en raison de son handicap. Nous analysons les projets pour améliorer l'accessibilité aux sept familles de handicap.

- Les personnes en fauteuil roulant;
- Les personnes marchant difficilement;
- Les personnes aveugles;
- Les personnes malvoyantes;
- Les personnes sourdes;
- Les personnes malentendantes;
- Les personnes avec difficulté de compréhension.

Conseils et aménagements raisonnables

Les conseillères en accessibilité proposent leurs conseils et un accompagnement personnalisé, quel que soit le projet. Elles guident afin de prendre la meilleure décision et mettre en place une solution pérenne tout en prenant en compte les problématiques spécifiques (contraintes techniques ...).

Expertises

Nos conseillères se rendent sur le site du projet afin d'obtenir des informations précises et ciblées sur l'accessibilité rencontrée. Si le projet est en cours de réflexion, les conseillères peuvent analyser les plans et le cahier des charges.

Suite à cette étude, elles rédigent un cahier de recommandations présentant les points à améliorer, organisés par type de public et/ou suivant la chaîne logique de déplacement SECU-E – stationner, entrer, circuler, utiliser, évacuer. Les cahiers de recommandations se basent sur la législation en vigueur et les référentiels d'accessibilité, pour répondre aux besoins des personnes en situation de handicap.

Une accessibilité pensée en amont de tout projet sera plus facilement intégrée lors de la concrétisation de ce dernier et sera moins coûteuse que lorsqu'elle est intégrée en fin de processus ou lors d'une rénovation, par exemple.

Nos formations en accessibilité

Depuis quelques années, Handyaccessible propose plusieurs formations développant tous les aspects de l'accessibilité, tant au niveau architectural que social et organisationnel.

Organisée selon les attentes et les objectifs poursuivis, la formation est modulable dans la durée et combinera savoirs théoriques, partage d'expériences ainsi que des exercices pratiques comme des mises en situation.

Notre collaboration avec Access-i

Access-i est un portail d'information sur l'accessibilité qui permet de qualifier le niveau d'accessibilité d'un espace ouvert au public pour les 7 catégories de personnes à mobilité réduite. Esenca peut expertiser, conseiller, accompagner tous les gestionnaires de bâtiments et de sites ouverts au public, mais également des événements culturels et sportifs. À la suite de ces audits, les résultats sont publiés sur le site internet www.access-i.be, afin d'être consultables par le grand public.

Nos reconnaissances

Esenca et son service Handyaccessible sont reconnus agréés par :

- Access-i en tant qu'auditrices agréées en Wallonie et à Bruxelles;
- La Commission communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale – Cocof pour l'accessibilité de l'espace social aux personnes handicapées;
- Agréement SAFAE (Services dont l'Agrément et le Financement dépendent d'une Autorité étrangère) pour des bâtiments en Région wallonne.

En tant que professionnel du secteur, vous avez besoin d'un conseil en accessibilité, vous souhaitez organiser une formation? Contactez-nous!

Service Handyaccessible

- ✉ esenca.handyaccessible@solidaris.be
- ☎ 02 515 06 07
- 🌐 www.esenca.be

L'accessibilité = une priorité pour Esenca

Il y a beaucoup de lois accessibilité et inclusion.

Mais les personnes en situation de handicap ont encore beaucoup de mal à se déplacer.

Esenca propose depuis plus de 20 ans le service Handyaccessible.

Handyaccessible, c'est une équipe de conseillères en accessibilité.

Elles conseillent pour rendre un événement accessible, un lieu accessible.

Elles informent sur les aménagements raisonnables.

Elles travaillent avec Access-i pour dire si un événement, un bâtiment est accessible ou pas aux personnes en situation de handicap.

Les personnes en situation de handicap savent si elles se rendent facilement, avec de l'aide ou très difficilement dans un bâtiment, à un festival ...

Un festival peut être accessible aux personnes en voitures et pas du tout aux personnes avec difficulté de compréhension ...

Elles forment les professionnels à l'accessibilité.

Handyaccessible est reconnu et agréé par des organes officiels accessibilité.



La parole aux personnes en situation de handicap

VOUS AVEZ DIT IN-ACCESSIBILITÉ?

Esenca milite depuis plus de 100 ans pour une société inclusive, solidaire et accessible. Depuis toujours, nous avons à cœur de faire entendre la voix des personnes en situation de handicap, dans toutes les sphères de la vie. Pour ce dossier, nous avons lancé un appel à témoignages afin de recueillir les problèmes d'accessibilité rencontrés par les personnes en situation de handicap en général – que cela concerne les bâtiments et les espaces publics, les transports en commun, les applications numériques, les événements, l'information et l'accès aux équipements comme les guichets, les distributeurs. Les voici.

Quels sont les problèmes d'accessibilité rencontrés ?

Il y a trop souvent des marches et mêmes petites, c'est un calvaire avec un fauteuil roulant électrique. Les portes sont souvent lourdes à ouvrir. Il y a un manque de signalisation d'une entrée PMR. Les places de parking PMR ne sont pas respectées, mais aussi souvent pas pratiques. Elles ne sont pas assez larges pour un transfert latéral et pas assez longues pour un véhicule adapté avec rampe à l'arrière, bordures autour de la place ...

Il n'y a pas toujours de toilettes PMR et peu d'espace pour circuler dans certains couloirs ...

Cela fait 20 ans que je ne sors plus. Même s'il devait y avoir des parkings – ce dont je doute – tous les trajets ont été rallongés en moyenne de 20 minutes au moins et cela me fatigue aussi.

Il n'y a pas toujours de toilettes PMR et peu d'espace pour circuler dans certains couloirs ...

Les ascenseurs sont souvent trop petits, en panne, voire absents.

Pour les salles de concert, il y a peu de places PMR par rapport au reste des places. Certains organisateurs facturent les places PMR au tarif le plus cher, car elles sont situées dans cette partie de la salle. Il n'y a qu'un seul accompagnateur par PMR. Nous n'avons pas le droit de vivre un concert en famille ou mon fils ne peut pas aller avec un copain et moi pour l'aider ...

Notre fils se débrouille assez bien avec le numérique, mais c'est parfois difficile visuellement sur internet ou dans les logiciels ou les applis. La police est trop petite ou peu lisible, l'interligne est trop petit, le texte en colonnes. Il y a trop d'éléments perturbateurs sur l'écran comme des pubs, des logos inutiles, etc. Les endroits pour cliquer sont trop petits et il est difficile de viser ...

Les distributeurs d'argent ne sont pas accessibles aux personnes en chaise, les écrans sont illisibles, tout est tactile. Ils sont trop haut et trop loin pour y accéder facilement en chaise roulante.

Je n'ai pas l'équilibre suffisant pour prendre les bus et assurer les changements de quai. L'attente et les longs trajets dans les couloirs de métros me fatiguent trop, de même que la foule aux heures de pointe où je manque d'oxygène. Je ne les prends pas et je ne vais plus au centre-ville depuis longtemps.

Dans certains milieux sportifs : pas de parking PMR ni d'accès PMR pour voir les matches et la cafétéria n'est pas accessible... On ne va pas dans un club de sport que pour faire du sport. Il y a aussi des personnes PMR qui accompagnent et viennent voir des proches valides.

Tous les festivals ne sont pas accessibles, ou tout seul sur la scène PMR, sans sa famille. Certains musées ne sont pas accessibles aux chaises. Aucune activité spontanée ne peut être envisagée, tout doit être programmé et vérifié à l'avance...

Les trains ne sont toujours pas accessibles de manière autonome. Les rampes de la SNCB restent dangereuses. Il y a quelques progrès dans certaines gares où l'on utilise un lifter. Cependant il n'est pas systématiquement utilisé, il faut oser le demander. Certains quais sont, paraît-il, beaucoup trop étroits pour pouvoir les utiliser. Mon compagnon qui est également PMR est dans l'incapacité d'utiliser ses membres supérieurs pour valider sa carte mobib. Il doit encore trouver lui-même des solutions pour arriver à se déplacer de manière autonome sans réserver de l'assistance. La solution pour nous n'est absolument pas l'assistance qui demande réservation et qui va à l'encontre de notre autonomie. La STIB continue de prétendre que seuls certains PMR – qui savent utiliser leurs membres supérieurs – sont capables de voyager de manière autonome. Ce sont des préjugés que nous ne pouvons pas tolérer. C'est leur matériel qui doit être accessible. Même lors de rénovations, la firme de transport public ne prétend pas résoudre le problème.



Facile à Lire et à Comprendre

Esenca a demandé aux personnes en situation de handicap

Quels étaient les problèmes qu'elles rencontrent quand elles veulent :

- ➔ Se déplacer
- ➔ Prendre le train
- ➔ Aller à des événements.



Quelles revendications pour une accessibilité réussie ?

Nous le clamons haut et fort depuis de nombreuses années, l'accessibilité doit être présente dans toutes les politiques publiques et non uniquement du ressort du ministère qui a la compétence du Handicap. Voici quelques pistes d'actions et des points d'attention pour tendre vers une réelle accessibilité.

Concertation et intersectionnalité

L'accessibilité est à la fois un concept général et technique, qui se décline de multiples manières en fonction de la nature du projet. Pour construire des politiques inclusives, la concertation avec les acteurs de terrain et les conseils « handicap » doit être rendue automatique afin d'être au plus près des réalités de vie de la population.

Afin de construire des politiques au plus proche de chaque citoyenne et citoyen, il faut aussi penser « intersectionnalité ». Dans l'approche intersectionnelle, le « handicap », le « genre », la « famille », les « origines ethniques », le « statut socio-économique », etc. ne sont pas étudiés séparément comme des entités immuables, mais forment un tout pour créer une situation de vie spécifique à chaque individu¹. L'accessibilité est aussi un outil de convergence des luttes, car elle permet à une grande partie de la population, indépendamment de leur genre, leur origine, leur statut socio-économique, d'accéder à une série de droits et de devoirs.

Au regard de cela, il nous semble indispensable d'œuvrer à la mise en place de politiques inclusives de manière transversale. La mise en accessibilité de la société concerne une très grande partie de la population, en situation de handicap ou non. À ce titre, l'accessibilité doit être pensée de manière intersectionnelle. Cela demande :

- d'identifier les nombreux publics qui ont besoin de cette mise en accessibilité et qui sont freinés aujourd'hui dans leur participation à la vie sociale, locale, professionnelle, citoyenne, associative par le manque d'accessibilité.
- de penser l'accessibilité dans l'ensemble des politiques publiques, et pas seulement dans les ministères traitant du handicap, dans une vision de Handistreaming.

Obligation, sanction ?

Esenca pointe la limite d'une mise en accessibilité sur base volontaire. Pour une bonne mise en accessibilité, le projet doit être réfléchi en amont avec des services accessibilité qualifiés afin que les législations soient respectées. Pour les bâtiments existants, le politique devrait prévoir ultérieurement une mise en conformité progressive quand cela est possible.

Accessibilité sur le long terme

Esenca demande à ce que l'accessibilité soit pensée sur le long terme et non comme une suite de plans d'actions avec des dates de « péremption », liées souvent à des mandatures politiques. S'ils permettent une mise en action réelle, leur principal défaut est de ne pas être pérennes. La mise en accessibilité de la société est un projet sur le long terme, qui dépasse les majorités politiques. Le droit de circulation, d'information, de mobilité et d'accès des personnes en situation de handicap et/ou des personnes à mobilité réduite ne peut pas être conditionné par une volonté politique. Il s'agit de droits fondamentaux sur lesquels la Belgique doit prioritairement agir.

C'est pourquoi nous encourageons la pérennisation de ces plans au-delà des réalités politiques de la Belgique. Les plans se révèlent parfois être des effets d'annonce, sans être assortis de mesures concrètes, d'indicateurs de réalisation, d'identification des responsabilités, etc. Sans une déclinaison très concrète des mesures « phares » annoncées, un plan d'actions retombe vite comme un soufflé. C'est là aussi que la concertation avec les associations, la population, les conseils consultatifs est fondamentale ; elle permet de mettre en œuvre concrètement l'ambition politique énoncée dans un plan.

Donner les moyens financiers

La mise en accessibilité peut se révéler vite coûteuse. L'expérience nous démontre que lorsqu'elle est prévue lors de la construction, on peut l'estimer à 2% du montant total de l'ouvrage. Lorsqu'il y a rénovation, on l'estime entre 5 à 7% du budget total. Lorsqu'il faut rendre accessible pour non-conformité à la législation, les coûts passent bien souvent au-delà des 15% du budget voire plus, suivant le type d'aménagement.

C'est pourquoi le critère d'accessibilité doit être un impératif et en dehors de la construction proprement dite, des budgets spécifiques doivent être alloués en ce sens pour couvrir les frais de personnel, de recours à des expertises, de matériaux spécifiques, etc. Sans budget octroyé spécifiquement à l'accessibilité, nous observons sur le terrain que la mise en accessibilité est extrêmement compliquée.

¹ <https://www.esenca.be/etude-2020-femmes-en-situation-de-handicap/>, consulté le 03/08/2023

Que demande Esenca pour une réelle accessibilité ?



La société doit être accessible à toutes les personnes en situation de handicap.

Pour cela, Esenca demande :

- ➔ Des politiques pour toute la population :
les femmes, les hommes, les jeunes,
les personnes âgées, les personnes en situation de handicap ...
- ➔ Que les personnes en situation de handicap et les associations Handicap travaillent avec les politiques pour une accessibilité sur de nombreuses années et pas en fonction des élections
- ➔ De penser « Handicap » dans toutes les politiques, les projets, actions ...
- ➔ Aux professionnels de rendre accessible leurs bâtiments, leurs événements, leurs sites ... dès le départ.

Aux politiques de prévoir de l'argent au début de tout projet pour l'accessibilité.

Ça coûte moins cher.

C'est plus cher si on doit rendre accessible un bâtiment déjà existant.

Rendre tout accessible = rendre leurs droits à toute la population

= aussi aux personnes en situation de handicap !



L'accessibilité, un enjeu incontournable!

L'enjeu de l'accessibilité est majeur pour que notre société soit inclusive et permette aux personnes en situation de handicap de participer activement à l'ensemble des sphères de vie : services et lieux publics, infrastructures communales, sportives, culturelles, scolaires, hospitalières, médicales, de loisirs, judiciaires, transports publics, d'assistance à l'autonomie et à la participation ...

L'accessibilité est une notion en évolution constante, s'adaptant aux besoins spécifiques de la population, en proposant des solutions innovantes et/ou structurelles. Pour ce faire, les personnes en situation de handicap peuvent compter sur les associations, les collectifs et les services-

conseils en accessibilité – comme Handyaccessible. Les objectifs poursuivis par ces structures sont de se mettre au service de la population en revendiquant, interpellant, conseillant et accompagnant. Ce sont des maillons indispensables en matière d'accessibilité et plus largement d'inclusion.

L'accessibilité doit aujourd'hui être vue comme un enjeu démocratique majeur et le rester, parce qu'elle concerne de manière directe l'accès aux droits et aux devoirs de la population. Le défi à relever sera comme toujours dans leur mise en application! Esenca continuera à y veiller.



Facile à Lire et à Comprendre

L'accessibilité, c'est important



Il faut une société accessible pour inclure les personnes en situation de handicap.

Aujourd'hui, c'est encore difficile pour elles de participer à la société comme tout le monde.

L'accessibilité change avec ce que veulent les PSH.

La société doit les entendre et devenir accessible!

C'est une question de droit!

Esenca défend les droits des PSH.





Esenca Liège

« Booste ta confiance! »

- Stage enfants de 5 à 12 ans avec et sans handicap
- du 24/02 au 28/02/2025 – de 9h à 16h – accueil de 8h à 17h (sur demande)

Rejoins-nous durant une semaine pour booster ta confiance! Au programme : expression corporelle, orale et émotionnelle. Découverte des tes forces! Le tout par le biais d'activités sportives, ludiques et sensorielles.

Lieu : Esenca Jeunesse – Associations Solidaris Longdoz – Rue E.Remouchamps, 2, 4020 Liège

Prix : 88 € / 5 journées (Avantage Solidaris : 10 €/journée)

Contact :

Esenca : ☎ 04 341 63 06 (en matinée)
✉ esenca.liege@solidaris.be

📅 Période d'inscription du 13/12/24 au 24/01/2025

« Baroudeurs challenge »

- Stage enfants de 5 à 12 ans avec et sans handicap
- du 28/04 au 2/05/2025 (1/05 férié)
- de 9h à 16h – accueil de 8h à 17h (sur demande)

Baroudeurs challenge propose d'entrer dans le monde fascinant de la nature et des animaux à travers différentes activités, tout en développant tes sens. Rejoins-nous pour relever des défis et explorer le monde qui nous entoure.

Lieu : Esenca Jeunesse – Associations Solidaris Longdoz – Rue E.Remouchamps, 2, 4020 Liège

Prix : 72 € / 4 journées (Avantage Solidaris : 10 €/journée)

Contact :

Esenca : ☎ 04 341 63 06 (en matinée)
✉ esenca.liege@solidaris.be

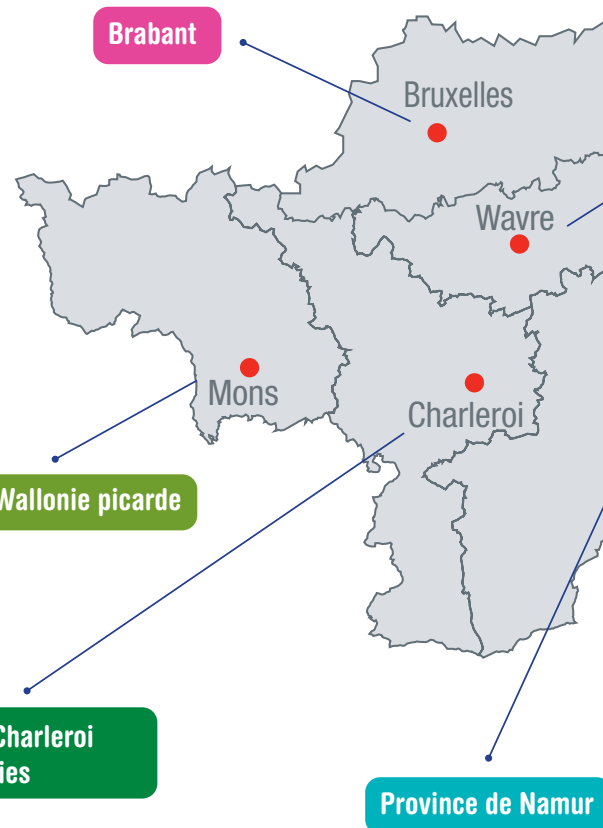
📅 Période d'inscription du 13/12/24 au 28/03/2025

« Namastage »

- Stage ados de 13 à 18 ans avec et sans handicap
- Du 5 mai au 9 mai 2025 de 9h à 16h – accueil de 8h à 17h (sur demande)

Une semaine pour lâcher prise, bouger, rigoler, prendre soin de son corps et de son esprit. Le tout dans une ambiance fun et bienveillante. Au programme, des activités sportives, créatives, ludiques et de bien-être adaptées à chacun-e.

Lieu : Esenca Jeunesse – Associations Solidaris Longdoz – Rue E.Remouchamps, 2, 4020 Liège



Prix : 88 € / 5 journées (Avantage Solidaris : 10 €/journée)

Contact :

Esenca : ☎ 04 341 63 06 (en matinée)
✉ esenca.liege@solidaris.be

📅 Période d'inscription du 13/12/2024 au 28/03/2025

« Stage cuisine : la cuisine autrement »

- Stage adultes : dès 18 ans avec et sans handicap
- du 05/05 au 09/05/25

Tu aimes cuisiner? Alors, inscris-toi à ce stage! Nous y apprendrons plusieurs recettes (alimentaires et cosmétiques). Nous découvrirons ensemble des astuces pour cuisiner, tout en prenant soin de notre planète. Nous dégusterons nos bons petits plats et participerons à des activités sur le thème de la semaine.

Lieu : La Maison des femmes d'ici et d'ailleurs – Rue Alfred Magis, 16 à 4020 Liège (Près de la Médiacité)

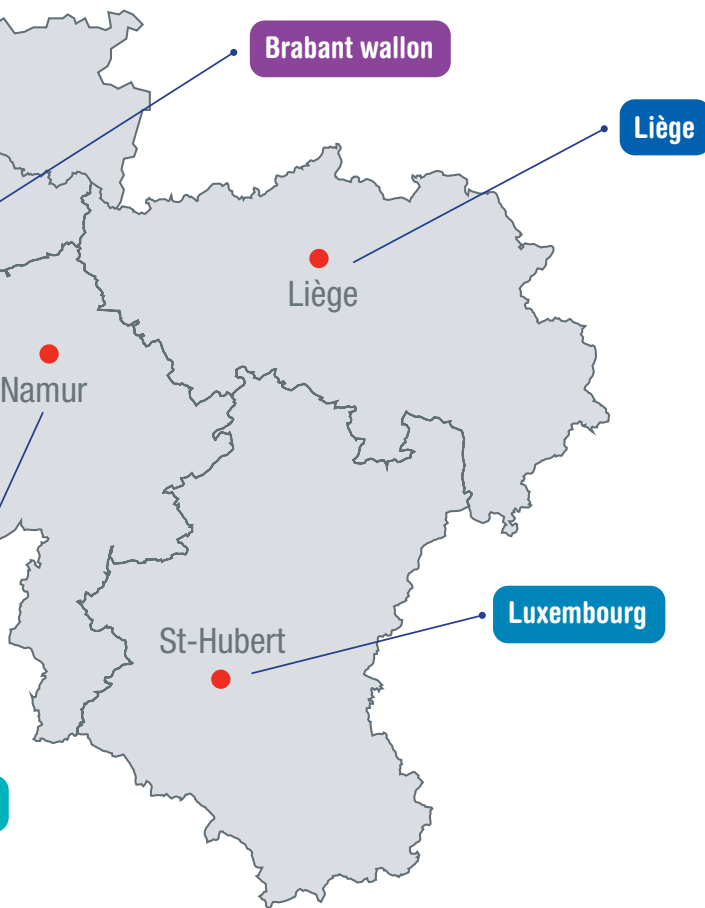
Bâtiment partiellement accessible aux PMR

Prix : 88 €

Contact :

Esenca : ☎ 04 341 63 06 (en matinée)
✉ esenca.liege@solidaris.be

📅 Période d'inscription du 13/12/2024 au 28/03/2025



Assilux

Cinéma en audio et sous titrage

- le 8 novembre à 14h à Arlon
- le 15 novembre à 14h à Marche

Repas dans le noir

- Le 21 novembre

repas dans le noir à l'Athénée de La Roche en Ardenne à 18h30.

Informations

- ☎ 061 23 11 37
- ✉ assilux@mutsoc.be

Nos entités territoriales

Brabant :

- ☎ Rue du Midi, 111 – 1000 Bruxelles
- ☎ 02 546 14 42

Organisation d'activités de loisirs, d'ateliers, de séjours, d'excursions, etc.

Brabant wallon :

- ☎ Chaussée de Bruxelles, 5
1300 Wavre
- ☎ 010 84 96 47

Organisation d'activités de loisirs, d'ateliers, de séjours, d'excursions, etc.

Centre, Charleroi Soignies :

- ☎ Place Charles II, 24 – 6000 Charleroi
- ☎ 071 50 78 14

Organisation d'activités de loisirs, d'ateliers, de séjours, d'excursions, etc.

Liège :

- ☎ Rue Douffet, 36 – 4020 Liège
- ☎ 04 341 63 06 (en matinée)

Organisation d'activités de loisirs, d'ateliers, de séjours, d'excursions, etc.
Ludothèque adaptée + activités Equimotricité

Luxembourg :

- ☎ Place de la Mutualité, 1 – 6870 Saint-Hubert
- ☎ 061 23 11 37

Organisation d'activités de loisirs, d'ateliers, de séjours, d'excursions, etc.

Mons Wallonie picarde :

- ☎ Avenue des Nouvelles Technologies, 24
7080 Frameries
rue du Fort, 48 – 7800 Tournai
- ☎ 068 84 82 89

Organisation d'activités de loisirs, d'ateliers, de séjours, d'excursions, etc.

Province de Namur :

- ☎ Chaussée de Waterloo, 182
5002 Saint-Servais
- ☎ 081 77 78 00

Organisation d'activités de loisirs, d'ateliers, de séjours, d'excursions, etc.
Ludothèque adaptée

3/12

Journée internationale des personnes
en situation de handicap

Handicap ou pas,
on a les mêmes droits



Avec le soutien de
la Ville de Bruxelles



ESENCA
réseau Solidaris